

PORTANT ATTRIBUTION D'UN PRIX DE JEU-CONCOURS

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'UCA ;

Vu le règlement intérieur de l'UCA ;

Vu la délibération n°2021-12-17-06 du conseil d'administration de l'Université Clermont Auvergne du 17 décembre 2021 donnant délégation au Président pour l'attribution des prix de concours, des bourses à la mobilité et toute aide individuelle, dans la limite des crédits alloués à ces dispositifs ;

Vu l'arrêté n° EPE UCA-2025-290 portant ouverture du jeu-concours « Journées scientifiques de l'école doctorale sciences de la vie, santé, agronomie, environnement » (JED SVSAE) ;

ARRETE

Article 1 :

Dans le cadre du jeu-concours « Journées scientifiques de l'école doctorale sciences de la vie, santé, agronomie, environnement » (JED SVSAE), qui s'est déroulé du 22 au 25 mai 2025, les prix suivants sont attribués :

Prix communication orale :

- 1^{er} prix : Meilleure communication orale tout thème confondu attribué par le jury : 300€ (financé par le CICS) : Alexandre GONZALEZ
- 2^{ème} prix : Meilleure communication orale dans la thématique Mobilité, Santé attribué par le jury : 250€ (financé par le CIR3) : Fanny DE CLERCQ
- 3^{ème} prix : Meilleure communication orale dans la thématique Cancer attribué par le jury : 250€ (financé par le Centre Jean Perrin) : Maxime DUBOIS
- 4^{ème} prix : Meilleure communication orale dans la thématique Biologie, Santé attribué par le jury : 250€ (financé par le CIR1) : Manjot KAUR
- 5^{ème} prix : Meilleure communication orale dans la thématique Environnement, Agronomie et Biologie végétale attribué par le jury : 250€ (financé par le CIR1) : Hélène LIROT
- 6^{ème} prix : Meilleure communication orale dans la thématique Santé Publique attribué par le jury : 250€ (financé par le Crédit Agricole) : Aya FAKIH
- 7^{ème} prix : Meilleure communication orale attribué par le public : 300€ (financé par l'Ecole Doctorale SVSAE) : Jade SUTTER

Prix communication poster :

- 1^{er} prix : Meilleure communication poster attribué par le jury : 300€ (financé par Helixio) : Benjamin CHAUSSIN
- 2^{ème} prix : Meilleure communication poster attribué par le public : 300€ (financé par la Fondation Université Clermont Auvergne) : Pierre-Louis LALLOUE

Article 2 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable de l'UCA sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Signé électroniquement par
Mathias BERNARD



Le 4 juin 2025

Modalités de recours : *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*